



SYNDICAT
DE LA VIRE

Réunion du comité syndical du 21 janvier 2025
Salle de la Vire – Tour Saint-Lô Agglo – 10h.

Délibération – n° 2025 / 04

Étaient présents ou représentés :

Monsieur AUBRY Antoine, délégué de Saint-Lô Agglo, **pouvoir de Pascal LANGLOIS,**
Monsieur BRIARD Philippe, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur COURTEILLE Roland, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur ENGUEHARD Laurent, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur HAIZE Jean-Claude, délégué de la commune de Carentan-les-Marais,
Monsieur LEHARIVEL Thierry, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur LEROUXEL Jean-Luc, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur MAUDUIT Michel, délégué de la commune d'Isigny-sur-Mer,
Madame SAVARY Martine, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VOIDYE Gérard, délégué de la commune de Carentan-les-Marais.

Étaient excusés :

Monsieur LANGLOIS Pascal, délégué de Saint-Lô Agglo, **donne pouvoir à Antoine AUBRY,**
Madame LE BLOND Sylvie, déléguée de Saint-Lô Agglo,
Monsieur QUINETTE Dominique, délégué de Saint-Lô Agglo,
Monsieur VIRLOUVET Jérôme, délégué de Saint-Lô Agglo.

Était absente :

Madame GOUYE Aurélie, déléguée de la commune d'Isigny-sur-Mer.

Était également excusé :

Monsieur MAHE Bertrand, Inspecteur des Finances Publiques – SGC de Saint-Lô.

Membres en exercice	15
Membres présents	10
Nombre de pouvoir	1

CS.2025/04 – OBJET : Aménagement du seuil du Maupas pour améliorer les fonctionnalités écologiques du site.

Vu l'orientation 1.5 du SDAGE 2022-2027 portant sur la restauration de la continuité écologique en privilégiant les actions permettant à la fois de restaurer le libre écoulement de l'eau, le transit sédimentaire et les habitats aquatiques.

Vu la disposition n°42 du PAGD du SAGE de la Vire portant sur l'amélioration de la continuité écologique sur l'axe Vire et les affluents.

Le syndicat de la Vire est propriétaire du seuil du Maupas situé sur les communes de Saint-Georges-Montcocq et d'Agneaux à 3,5 km à l'aval du seuil de Saint-Lô et à 8 km en amont du seuil des Claies de Vire.

L'ouvrage du Maupas, sans usage, est composé d'un déversoir maçonné, d'un pertuis dont le clapet est complètement abaissé et d'un canal éclusier.

Ce type d'ouvrage crée une retenue d'eau plus ou moins importante sur le cours de la Vire et contribue à la détérioration de la qualité des eaux et de la continuité écologique.

Le présent site était inscrit au dernier contrat de territoire eau et climat 2021-2024 porté par Saint-Lô Agglo dont le syndicat de la Vire était signataire.

Il est proposé de lancer une consultation de maîtrise d'œuvre sans allotissement, du diagnostic jusqu'à la réception des travaux, pour restaurer la continuité écologique au droit du seuil du Maupas.

L'objectif de la maîtrise d'œuvre est de restaurer la continuité en :

- Supprimant le seuil du Maupas
- Comblant le canal éclusier
- Reprofilant les berges si nécessaire
- Conservant des éléments du seuil comme témoins historiques
- Et toutes autres interventions en amont et en aval de l'ouvrage préconisées par la phase de diagnostic

Le marché de maîtrise d'œuvre comprend l'ensemble des éléments de mission suivants :

- DIA : études de diagnostics techniques et synthèse,
- AVP : études techniques,
- PRO : études de projets,
- ACT : préparation du dossier de consultation des entreprises - analyse des offres,
- VISA : visa des études d'exécution,
- DET : direction de l'exécution des travaux,
- AOR : assistance aux opérations de réception.

Le maître d'œuvre assurera les missions complémentaires suivantes :

- Elaboration du dossier réglementaire défini au titre du code de l'environnement nécessaire à la mise en œuvre des travaux.
- Assistance à la maîtrise d'ouvrage pour la consultation et la coordination en matière d'études annexes utiles (rédaction du cahier des charges, aide à la consultation, à l'analyse des offres reçues).

Le marché comporte 1 tranche optionnelle :

- TO n°1 : Réalisation des études topographiques complémentaires nécessaires à l'AVP et au PRO ;

La durée totale du marché est estimée à 36 mois.

Suite CS.2025/04 – OBJET : Aménagement du seuil du Maupas pour améliorer les fonctionnalités écologiques du site.

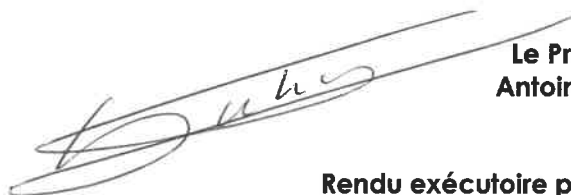
Plan financement prévisionnel :

Dépenses		Recettes	
Poste	Montant TTC	Organisme	Montant
Maitrise d'œuvre	30 000 €	AESN – 90%	216 000 €
Etudes complémentaires	10 000 €	Syndicat de la Vire	24 000 €
Estimation Travaux	200 000 €		
TOTAL	240 000 €		240 000 €

Les frais de maîtrise d'œuvre et les travaux sont subventionnés à hauteur de 90 % par l'agence de l'eau Seine-Normandie. Ce projet est assujéti au FCTVA.

Après en avoir délibéré, les membres du comité syndical, à l'unanimité :

- **Autorisent le Président à lancer la consultation de maîtrise d'œuvre d'aménagement du seuil du Maupas,**
- **Autorisent le Président à signer tous les documents afférents au présent projet d'aménagement du seuil du Maupas,**
- **Autorisent le Président à solliciter toutes les subventions possibles auprès des partenaires financiers et notamment de l'agence de l'eau Seine-Normandie,**
- **Autorisent le Président à inscrire les dépenses et recettes au budget.**



**Le Président,
Antoine AUBRY**

**Rendu exécutoire par dépôt en Préfecture
Le 22/01/2025**

